

2. Un financement peu progressif

Nul contribuable ne l'ignore, la France finance son modèle social avec des prélèvements aussi variés qu'élevés. Au point qu'elle est désormais la championne du monde des taxes et impôts. Avec toutefois des particularités qui jouent beaucoup sur l'efficacité en matière de réduction des inégalités.

« La France a un système où la redistribution se fait davantage par les dépenses, qui profitent d'abord aux ménages les plus pauvres, que par les recettes. Cela vient du fait que l'essentiel des prélèvements repose sur des cotisations proportionnelles aux revenus et très peu sur des impôts progressifs », résume Alain Trannoy, professeur à l'université d'Aix-Marseille. Sans oublier le fort poids des taxes qui pèsent proportionnellement

beaucoup plus lourd sur les foyers modestes que sur les plus aisés. »

Ainsi, sur un total de plus de 1 000 milliards d'euros de prélèvements opérés chaque année, près des trois quarts sont peu ou prou payés par tous au même taux, ménages riches et ménages pauvres (cotisations sociales, CSG, TVA...). À peine 90 milliards d'euros sont issus de prélèvements réellement progressifs, avec un taux croissant, l'essentiel provenant de l'impôt sur le revenu (environ 75 milliards), le reste des droits de succession et marginalement de l'IFI qui a remplacé l'ISF.

Cette photo qui semble indiquer que tout le monde paye la même proportion de ses revenus doit toutefois être nuancée car la réalité est plus complexe.

« Certes, l'impôt sur le revenu pèse moins en France qu'ailleurs dans le total des recettes. Mais il est aussi beaucoup plus progressif. Rares sont les pays où le taux marginal grimpe à 49 %, voire 60 % si l'on ajoute la CSG », assure François Écalte, ancien rapporteur général à la Cour de comptes.

De même, la CSG a de façon régulière intégré des éléments de progressivité, pour les retraités ou avec des taux plus élevés sur les revenus du capital, très concentrés chez les ménages aisés. À l'inverse, la TVA, qui semble proportionnelle, comporte des singularités qui la rendent parfois plus injuste, notamment par des taux réduits qui bénéficient à certaines dépenses culturelles (livre, spectacle...) dont profitent bien

davantage les plus aisés. Au final, le système aboutit à faire participer tous les ménages, y compris les moins bien lotis, avec un taux d'effort très légèrement croissant en fonction du revenu. Les plus modestes sont prélevés d'environ 45 % du total de leurs revenus (mais bénéficient davantage des prestations sociales).

Le taux culmine à près de 55 % pour les ménages les plus aisés. Les plus modestes versent leur contribution essentiellement via la TVA, les taxes ou les cotisations. Les plus aisés payent davantage en cotisations sociales, en impôt sur le revenu ou en prélèvement sur le capital.

Reste toutefois une anomalie bien visible du côté du 1 % des ménages les plus fortunés. Eux

payent beaucoup en valeur absolue mais moins que les autres en proportion de leurs revenus « C'est l'effet des multiples niches fiscales dont ils savent tirer parti et aussi du poids dans leurs revenus des dividendes, moins taxé que le reste », explique François Écalte.

Cette distorsion s'était un peu atténuée durant le mandat de François Hollande. Mais depuis l'arrivée du président Macron, « les réformes de l'impôt sur la fortune et celles de la taxation du capital ont au contraire conduit à une baisse du taux effectif de taxation du 1 % des plus riches », rappelle une étude publiée par des économistes de l'École d'économie de Paris.

Mathieu Castagnet

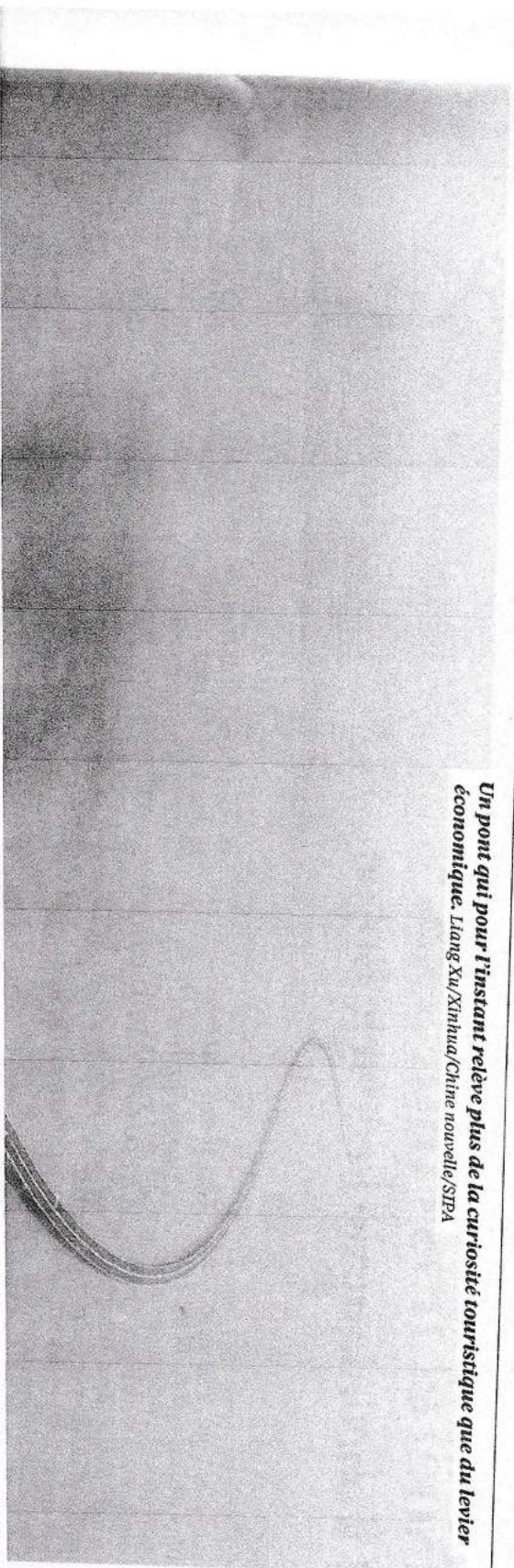
Shenzhen, zone économique spéciale (ZES) de 20 millions

Hong Kong, région administrative spéciale (RAS) de 7,5 millions d'habitants avec ses services financiers

Le delta de la rivière des Perles est un espace géographique de près de 70 millions d'habitants qui intègre :

La puissance du delta

repères



Un pont qui pour l'instant relève plus de la curiosité touristique que du levier économique. Liang Xu/Xinhua/China nouvelle/SIPA